

DÉCLARATION D'INSOUVABILITÉ NOTOIRE
Requête en ouverture d'une procédure collective non commerciale de droit local
Alsacien-Mosellan (Faillite civile)
(Art. L. 670-1 Code de commerce)

NOTICE

IMPORTANT : à lire attentivement avant de remplir le formulaire

Ce formulaire est à remplir pour solliciter l'ouverture d'une procédure collective civile de droit local. Vérifiez préalablement les informations ci-dessous :

Compétence territoriale :

Avant d'introduire la demande, **veuillez vérifier que vous habitez dans une commune du ressort du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.**

Vous pouvez vous rendre sur www.annuaires.justice.gouv.fr afin de vérifier la juridiction compétente près de chez vous.

Si vous habitez à SÉLESTAT, le Tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de COLMAR.

Si vous habitez à SAVERNE, le Tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de SAVERNE.

Si vous habitez à MOLSHEIM, le Tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de SAVERNE.

Compétence d'attribution :

La Chambre des Procédures Collectives Civiles du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG est compétente pour les procédures collectives concernant :

- Les **particuliers pour une faillite civile de droit local**
- Les associations inscrites au registre des associations de STRASBOURG
- Les sociétés civiles (SCI, SCP, SCCV...)
- Les agriculteurs
- Les personnes physiques exerçant une activité professionnelle indépendante, y compris une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé

Ce formulaire est uniquement à destination des particuliers, personnes physiques. Si vous êtes artisan, commerçant, libéral, gérant d'une société ou auto-entrepreneur, vous devez déposer une déclaration en cessation des paiements avec un autre formulaire. Si vous êtes agriculteur, vous pouvez saisir le Tribunal d'une requête en ouverture en règlement amiable agricole préalablement au dépôt d'une déclaration en cessation des paiements.

Constitution et dépôt du dossier

Veillez remplir ce formulaire en **deux exemplaires**, en entier, de façon claire et lisible.

Vous pouvez déposer votre requête au greffe, aux horaires suivants (sous réserve de modification des horaires du greffe) :

Lundi – Vendredi | 08h30 – 12h00 14h00 – 17h00

Tribunal Judiciaire de Strasbourg – Quai Finkmatt

Greffe des procédures collectives civiles – Faillites civiles

Bureau n°46

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous adresser à l'accueil du Tribunal (SAUJ)

Vous devez y joindre les **pièces listées en fin de formulaire en un seul exemplaire**.

L'absence des **pièces obligatoires** entraînera automatiquement le rejet de votre demande.

Le greffe vous remettra une convocation à l'audience lors du dépôt de votre requête ou vous convoquera par lettre recommandée.

Audience

Vous serez convoqué(e) à une audience devant le Tribunal. **Votre présence est obligatoire**. Si vous ne pouvez pas être présent(e) pour motif médical, il conviendra de produire un certificat médical. En cas d'incapacité de vous déplacer, vous pouvez être représenté(e) par un avocat muni d'un pouvoir spécial.

Au cours de l'audience, vous pouvez être assisté(e) d'un avocat si vous le souhaitez. Si vous souhaitez demander le bénéfice de l'aide juridictionnelle, vous devez saisir le bureau d'aide juridictionnelle.

L'audience a lieu en chambre du conseil, elle n'est pas publique.

Jugement

À l'issue de l'audience, le jugement sera notifié par le greffe par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception ou, dans certains cas, par voie d'huissier.

À savoir :

Les procédures collectives civiles font l'objet de mesures de publicité : en cas d'acceptation de votre requête, le jugement est publié au BODACC (Bulletin Officiel des annonces civiles et commerciales) et dans un journal d'annonces légales.

Un fichage au FICP (Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) géré par la Banque de France est mis en place en cas de prononcé de la liquidation judiciaire.

Des frais de procédure (frais de publication, frais d'huissiers, honoraires des mandataires) peuvent éventuellement être mis à votre charge, ils sont avancés par le Trésor public en cas d'absence de fonds disponibles.

Situation professionnelle :

Profession : _____

en recherche d'emploi en invalidité (cat :____) retraité(e) depuis : _____

Employeur : _____

CDD CDI Autre :
 Temps plein Temps partiel

Précisions :

Situation de famille :

Célibataire Concubinage Divorcé(e) Marié(e)

Si vous êtes marié(e), **régime matrimonial :** _____

Nombre d'enfants à charge : _____

Veillez préciser en complétant le tableau ci-dessous :

Prénom	NOM	âge	Précisions (mode de garde, étudiant...)

Précisions :

ACTIF

Revenus :

Veillez indiquer ci-dessous vos revenus mensuels, de façon la plus détaillée possible. En cas de revenus non fixes (variables selon les mois), faire une moyenne à l'année.

Revenus	Montant mensuel (euros)
Salaire, traitement (net, hors primes)	
13 ^{ème} mois, primes	
CAF – Allocations familiales	
CAF – APL	
Allocation de Retour à l'Emploi (Pôle Emploi)	
Aide Allocation Handicapé (AAH)	
Pension alimentaire	
Pension de retraite	
Autres (à préciser) :	
TOTAL	
Revenus du conjoint	
Bourses (enfant(s) étudiant(s) à charge)	
Autres revenus du foyer :	

Précisions :

Actifs bancaires :

Veillez indiquer ci-dessous la liste de vos comptes bancaires (compte courant épargne, livret A, PEL...)

Compte	Solde au moment du dépôt de la requête
TOTAL	

Précisions générales sur votre actif :

PASSIF

Dépenses de la vie courante :

Veillez indiquer ci-dessous vos dépenses mensuelles moyennes, lissées à l'année. Pour les dépenses partagées, indiquez la part que vous payez personnellement.

Dépenses	Montant mensuel (euros)
Loyer	
Charges (eau, électricité, gaz)	
Assurances (hors véhicule)	
Mutuelle, prévoyance, frais de santé <u>non remboursés</u>	
Abonnements de transports en commun (hors part remboursable employeur)	
Téléphonie & internet	
Frais de véhicule & assurance véhicule	
Alimentation	
Habillement	
Frais de garde d'enfant, périscolaire	
Pension alimentaire	
Autres frais enfants	
Frais bancaires	
Impôts, taxes	
Remboursement d'emprunts (totaux mensuels)	
Autres (précisez) :	
TOTAL	
Reste à vivre mensuel (total des revenus mensuels – total des dépenses mensuelles) =	

Crédits & prêts :

Veillez préciser ci-dessous la liste complète de vos crédits et prêts en cours (emprunts immobiliers, crédits à la consommation...). Si besoin, imprimez plusieurs fois cette feuille pour faire figurer tous les emprunts.

Organisme :	
Montant total :	
Montant déjà remboursé :	
Échéances mensuelles dues :	
Intérêts, frais de pénalité :	
<u>Origines de l'endettement</u> (précisez les raisons pour lesquelles vous avez souscrit l'emprunt) :	

Organisme :	
Montant total :	
Montant déjà remboursé :	
Échéances mensuelles dues :	
Intérêts, frais de pénalité :	
<u>Origines de l'endettement</u> (précisez les raisons pour lesquelles vous avez souscrit l'emprunt) :	

Organisme :	
Montant total :	
Montant déjà remboursé :	
Échéances mensuelles dues :	
Intérêts, frais de pénalité :	
<u>Origines de l'endettement</u> (précisez les raisons pour lesquelles vous avez souscrit l'emprunt) :	

Personnes responsables solidairement des dettes :

Veillez indiquer ci-dessous l'identité des éventuelles personnes responsables solidairement avec vous des dettes :

Codébiteur Caution Autre : _____

NOM et Prénom : _____

Dettes solidaire : _____

Codébiteur Caution Autre : _____

NOM et Prénom : _____

Dettes solidaire : _____

Avez-vous des dettes fiscales (URSSAF, impôts...)? Oui Non

Avez-vous des dettes pénales (amendes) ? Oui Non

Si vos dettes pénales découlent d'un jugement correctionnel ou criminel, veuillez indiquer les références du jugement (juridiction, date, n°) :

Avez-vous fait une demande auprès de la commission de surendettement ? Oui Non

Précisions :

Avez-vous des salariés (*aide à domicile, garde d'enfant, personnel de ménage...*) ? Oui Non

Précisions :

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

Vous devez joindre à votre demande les pièces listées ci-dessous en un seul exemplaire. Les pièces indicatives sont à joindre selon votre situation, afin de justifier de votre situation. Sans justificatifs, votre requête pourra être rejetée.

Pièces obligatoires :

- Certificat de non-immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) en original**
Délivré par le Registre du Commerce et des Sociétés : 43-45 Rue du Fossé des Treize 67000 STRASBOURG (accueil du public ouvert uniquement le matin)
- Copie de la **pièce d'identité en cours de validité du débiteur** (et de la personne qui dépose la requête si différente)
- Justificatif de domicile récent** (datant de moins d'un mois)
- Justificatif de domicile de six mois ou plus**

Pièces justificatives de votre situation (photocopies) :

- Bulletins de salaire des trois derniers mois
- Attestations Pôle Emploi
- Attestations CAF
- Dernier avis d'imposition ou dernier certificat de non-imposition
- Dernière déclaration de revenus
- Tout document justifiant vos revenus et ceux de votre foyer**
- Copie du livret de famille (si enfants à charge ou mariage)
- Certificats de scolarité (enfants majeurs à charge)
- Jugements du juge aux affaires familiales (en cas de pension)
- Contrats de prêt
- Quittances de loyer, factures
- Échéanciers (charges, prêts)
- Tout document justifiant vos dettes**
- Mises en demeure, courriers d'huissiers
- Injonctions de payer, jugements de condamnation, procès-verbal de saisie
- Décisions de la commission de surendettement

Vos pièces doivent être lisibles et en français. Les pièces en langue étrangère non traduite ne sont pas acceptées.